PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 8 JUILLET 2019 à 19 h 30**.

Monsieur le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Autre présence : 3 citoyens

Absence: Siège nº 4: M. Claude Lapolice

Est également présente :

Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

128-07-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de madame Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les varia demeurent ouverts.



ORDRE DU JOUR Séance du 8 JUILLET 2019

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption du PV de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer juin-juillet 2019
- 1.3 Autorisation d'appel d'offres Refinancement règlement d'emprunt
- 1.4 Congrès FQM
- 1.5 Achat banque d'heures Infotech
- 1.6 Dépôt des états financiers 2018
- 1.7 Dépôt du rapport du maire
- 1.8 Réserve financière pour l'eau potable et les eaux usées

2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

2.1 Motion de félicitations à M. Karl Gladu

3 PREMIERS RÉPONDANTS

4 VOIRIE

- 4.1 Résolution reddition de compte *Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien du réseau routier local* (anciennement appelé PAERRL).
- 4.2 Vente tracteur à gazon White
- 4.3 Ajustement du décompte 3 Travaux de la rue des Sorel

4.4	Résolution – réclamation	pour bris de	pancartes	par le	déneigeu
-----	--------------------------	--------------	-----------	--------	----------

5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

5.1

6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Résolution attribution d'un numéro civique
- 6.2 Paiement de factures Jacques Métivier, urbaniste

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Cotisation 2019 Village Québécois d'Antan
- 7.2 Demande de permis d'alcool et de prolongation des heures de bruits 20 juillet
 - 2019
- 8 VARIA

8.1

9 CORRESPONDANCE

- 9.1 Dépôt lettre ristourne MMQ
- 9.2 Résolution d'appui à Wickham loi sur les Architectes

PÉRIODE À L'ASSISTANCE

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

129-07-2019 1.1 Ador

1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Sur proposition de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin en apportant la correction suivante :

108-06-2019 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (MAI) ET À PAYER (JUIN 2019)

Total des salaires : 25 597,94 \$
Total capital et intérêts : 68 113,23 \$
Total incompressibles et à payer : 288 500,54 \$
Grand total des déboursés : 382 211,71\$

ADOPTÉE

130-07-2019 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (JUIN) ET À PAYER (JUILLET 2019)

Total des salaires : 24 817,53 \$
Total capital et intérêts : 651,53 \$
Total incompressibles et à payer : 170 941,38 \$
Grand total des déboursés : 196 410,44 \$

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tel que présenté.

ADOPTÉE

131-07-2019 1.3 <u>AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE REFINANCEMENT DU REGLEMENT D'EMPRUNT ECHANGE SEPTEMBRE 2019 – REGLEMENTS 128-1-2008 ET 130-2008</u>

CONSIDERANT QUE le refinancement des règlements 128-1-2008 et 130-2008, aux montants respectifs de 5 194,63 \$ et 15 631,87 \$, vient à échéance en septembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour le refinancement des règlements d'emprunt 128-1-2008 et 130-2008 pour un montant total de 20 826,50 \$.

ADOPTÉE

132-07-2019 1.4 CONGRES FQM-2019

CONSIDERANT QUE le congrès de la FQM a lieu du 26 au 28 septembre 2019 ;

CONSIDERANT QUE M. Robert Julien souhaite participer au congrès ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser M. Robert Julien à participer au congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 et de payer les frais d'inscription de 799 \$ ainsi que le remboursement de tous les frais reliés au congrès, et ce, jusqu'à un maximum de 1 500 \$.

ADOPTEE

133-07-2019 1.5 INFOTECH: ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

CONSIDERANT QUE le contrat de service avec Infotech n'inclut pas le support technique pour le logiciel ;

CONSIDERANT QUE l'achat d'une banque d'heures est plus avantageux que de payer à la pièce ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'acheter une banque de 14 heures au coût de 1 120 \$ plus taxes pour le support technique et informatique du logiciel Sygem d'Infotech.

ADOPTÉE

1.6 DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2018

Dépôt des états financiers 2018 de la Municipalité, tel que prescrit par le Code municipal (article 176.1).

1.7 DEPOT DU RAPPORT DU MAIRE

Dépôt du rapport du maire, tel que prescrit par le Code municipal (article 176.2.2).

134-07-2019 1.8 RESERVE FINANCIERE POUR L'EAU POTABLE ET LES EAUX USEES

CONSIDERANT QUE les dépenses liées à l'eau potable et aux eaux usées touchent seulement une partie des citoyens ;

CONSIDERANT QUE les revenus proviennent aussi de seulement une partie des citoyens ;

Considerant que les investissements pour l'eau potable et les eaux usées ne doivent être financés qu'avec la partie des surplus de l'eau potable et des eaux usées ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu qu'à partir des états financiers 2018, la partie du surplus provenant de l'eau potable et des eaux usées soit mise dans une réserve financière.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

135-07-2019

2.1 <u>MOTION DE FELICITATIONS A MONSIEUR KARL GLADU POUR L'OBTENTION DE SON DIPLOME D'OFFICIER NON URBAIN</u>

CONSIDERANT QUE M. Karl Gladu a suivi la formation d'Officier non urbain ;

CONSIDERANT QUE M. Gladu a réussi cette formation;

Sur Proposition de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter une motion de félicitations à M. Gladu pour l'obtention de son diplôme et de le remercier pour son implication au sein du Service incendie de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

PREMIERS RÉPONDANTS

AUCUN POINT

VOIRIE

136-07-2019

4.1 RESOLUTION REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE — VOLET ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 116 993 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Lemay, appuyé par M. Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

137-07-2019

4.2 ALIENATION D'UN BIEN DE LA MUNICIPALITE: TRACTEUR A GAZON WHITE

CONSIDERANT QUE la Municipalité possède un tracteur à gazon de marque White et qu'elle ne l'utilise plus depuis quelques années ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par monsieur Christian Lemay, il est unanimement résolu de se départir du tracteur à gazon de marque White ; d'afficher l'offre de ce tracteur à gazon de marque White ; de demander d'avoir des offres dans des enveloppes scellées. Date limite pour le dépôt des enveloppes : le 31 juillet à 16:00.

ADOPTEE

138-07-2019 4.3 AJUSTEMENT DECOMPTE 3: PROJET RUE DES SOREL

CONSIDERANT QUE des modifications ont eu lieu après le dépôt du décompte 3 ;

CONSIDERANT QUE les modifications avaient été préalablement autorisées ;

CONSIDERANT la recommandation de Service EXP pour le paiement de cet ajustement ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland appuyée par madame Francine Julien, il est unanimement résolu de rembourser à Danis construction l'ajustement du décompte 3 au montant de 11 279,25 \$ taxes incluses.

ADOPTEE

139-07-2019 4.4 RETENUE SUR DERNIER PAIEMENT POUR LE DENEIGEMENT 2018-2019

CONSIDERANT l'article 9.1.6 du devis "Déneigement 2018-2019 à 2020-2021" d'octobre 2018 ;

CONSIDERANT QUE l'article stipule que les pancartes abimées lors du déneigement sont à la charge du déneiger ;

CONSIDERANT QUE le décompte des bris a été fait et que 9 pancartes ont été touchées ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de retenir un montant de 990 \$ pour le remplacement de 9 pancartes. Ce montant se détaille comme suit :

400.00 \$ pancartes

290.00 \$ poteaux

300.00 \$ temps d'installation

ADOPTEE

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

140-07-2019 6.1 <u>DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN NUMERO CIVIQUE POUR LE 72-74 RUE</u> PRINCIPALE

CONSIDERANT la demande faite par la Fabrique pour l'obtention d'un numéro civique distinct pour le cimetière ;

CONSIDERANT que c'est la Municipalité qui a le pouvoir d'attribuer des numéros civiques ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'attribuer le numéro civique 74-C rue Principale pour le cimetière de Saint-Guillaume.

ADOPTEE

141-07-2019 6.1 <u>PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS – MODIFICATION DU REGLEMENT</u> <u>PIIA ET REFONTE DES REGLEMENTS D'URBANISME</u>

CONSIDERANT les travaux déjà commencés pour la modification du règlement PIIA et de la refonte des règlements d'urbanisme ;

CONSIDERANT les factures reçues pour l'avancement des travaux ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de payer à M. Jacques Métivier les montants de 900 \$ et 4 000 \$ plus taxes pour les travaux faits pour la modification du règlement du PIIA et la refonte des règlements d'urbanisme.

ADOPTEE

LOISIRS ET CULTURE

142-07-2019

7.1 COTISATION 2019 - VILLAGE QUEBECOIS D'ANTAN

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de renouveler la cotisation 2019 au Village Québécois d'Antan, et ce, au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTEE

143-07-2019

7.2 <u>CRSG ACTIVITE « LES 4 CHEVALIERS » – 20 JUILLET 2019 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL ET PROLONGATION DES HEURES DE BRUITS EXTERIEURS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif de Saint-Guillaume (CRSG) organise l'activité des 4 chevaliers le 20 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut autoriser une prolongation des heures de bruits extérieurs :

CONSIDÉRANT QUE des boissons alcoolisées seront servies sur place ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux demande à l'utilisateur d'un lieu municipal où il y aura la vente de boissons alcoolisées d'avoir l'autorisation de la Municipalité pour utiliser les lieux où se tient l'évènement :

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser le CRSG à vendre des boissons alcoolisées lors de l'activité des 4 Chevaliers et de permettre une prolongation allant jusqu'à 1h00 pour les bruits extérieurs pour la soirée du 20 juillet 2019.

ADOPTEE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

VARIA

CORRESPONDANCE

9.1 DEPOT LETTRE DE LA MMQ AU SUJET DE LA RISTOURNE ANNUELLE

Le conseil prend connaissance de la lettre de la MMQ du 6 juin 2019 confirmant une modification dans le calcul de la ristourne 2018. Le montant à recevoir sera de 978 \$ au lieu de 1 720 \$.

14423-07-2019

9.2 RESOLUTION WICKHAM AU SUJET DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham demande notre appui à la résolution 2019-06-281 pour la modification à la *Loi sur les Architectes*;

Considérant que la Municipalité de Wickham souhaite une exception à l'article 16 de la Loi sur les Architectes (RLRQ, c. A-21) afin de prévoir qu'aucun plan signé et scellé ne soit requis pour la construction d'un bâtiment agricole ; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume croit que ce n'est pas l'ensemble des bâtiments agricoles qui devraient être exemptés d'un plan signé et scellé;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de ne pas appuyer la résolution de Wickham 2019-06-281 pour la modification à la Loi sur les Architectes pour le motif cité plus haut.

ADOPTEE

1<u>45</u>24-07-2019 10. <u>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</u>

Tous les points à l'ordre du jour ayant été é Francine Julien de lever la séance à 9H00.	etudiés, il est proposé par Mme				
M. Robert Julien Maire	Diane Martineau, DMA Directrice générale / secrétaire- trésorière par intérim				
Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.					
Signé le					